

Belgien-Bryssel: Arkitekt-, bygg-, ingenjör- och besiktnings tjänster

OJ S 23/2023 01/02/2023

Meddelande om upphandling

Tjänster

Rättslig grund:

direktiv 2014/24/EU

Avsnitt I: Upphandlande myndighet

I.1. Namn och adresser

Officiellt namn: Direction Infrastructure de Transport

Nationellt registreringsnummer: 0308.357.852_16607

Postadress: Rue du Progrès 56

Ort: Bruxelles

Nuts-kod: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale / Arr. Brussel-Hoofdstad

Postnummer: 1210

Land: Belgien

E-post: adjudications.beliris@mobilite.fgov.be

Telefon: +32 22774688

Internetadress(er):Allmän adress: www.beliris.beUpphandlarprofil: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=469723>**I.3. Kommunikation**

Upphandlingsdokumenten finns tillgängliga för obegränsad, fullständig och direkt tillgång kostnadsfritt på: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=469723>

Ytterligare upplysningar kan erhållas från ovannämnda adress

Anbud eller anbudsansökningar ska skickas elektroniskt via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-4.12.1.1-F02>

För elektronisk kommunikation behövs verktyg och anordningar som inte är allmänt tillgängliga. Obegränsad, fullständig och direkt tillgång till dessa verktyg och anordningar kan kostnadsfritt erhållas via: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=49825>

I.4. Typ av upphandlande myndighet

Departement eller annan central, regional eller lokal statlig myndighet

I.5. Huvudsaklig verksamhet

Allmänna offentliga tjänster

Avsnitt II: Föremål

II.1. Upphandlingens omfattning**II.1.1. Benämning på upphandlingen**

4.12.1.1. Forêt de Soignes - Construction d'un écopont - Mission d'auteur de projet - Marché de services - Procédure concurrentielle avec négociation

II.1.2. Huvudsaklig CPV-kod

71000000 Arkitekt-, bygg-, ingenjers- och besiktningstjänster

II.1.3. Typ av kontrakt

Tjänster

II.1.4. Kort beskrivning

Le présent marché porte sur une mission complète d'auteur de projet d'architecture et prestations complémentaires.

Le projet a pour objet de la réalisation d'un élément de franchissement pour la faune de la Forêt de Soignes (avec espaces de repos, point d'eau, ...), pour permettre aux animaux de traverser la N275 (chaussée de La Hulpe) en toute sécurité, sans être dérangés.

Le projet comprend aussi la réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur cette même chaussée, entre le rond-point de l'Europe et la limite régionale (dans la continuité de la piste cyclable récemment aménagée sur la partie située en Flandre de la N275).

II.1.5. Uppskattat totalt värde

II.1.6. Information om delar

Kontraktet är uppdelat i flera delar: nej

II.2. Beskrivning

II.2.3. Plats för utförande

Nuts-kod: BE1 Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.2.4. Beskrivning av upphandlingen

Toutes les prestations liées à ce marché sont décrites dans la Partie D – clauses techniques et comprennent aussi bien les prestations classiques d'une mission complète d'auteur de projet que certaines prestations complémentaires, e.a. :

- * l'établissement d'un plan en matière de durabilité ;
- * l'établissement d'un plan de gestion et d'entretien ;
- * l'étude acoustique et vibratoire ;
- * l'étude phytosanitaire, biodiversité et écologique du site ;
- * les traductions de certains documents et plans dans l'autre langue FR/NL que celle de l'offre.

Le bureau s'engage par sa demande de participation/son offre à remettre une équipe adéquate pour l'exécution de la mission.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur fait que la mission impliquera l'organisation et la participation à de nombreuses réunions et un bon bilinguisme (FR/NL).

II.2.5. Tilldelningskriterier

Kriterier nedan

Kvalitetskriterium - Namn: Qualité conceptuelle - utilisation / Viktning: 50

Kvalitetskriterium - Namn: Durabilité et faisabilité / Viktning: 25

Kvalitetskriterium - Namn: Respect du budget, réalisme de l'estimation et faisabilité du projet d'un point de vue budgétaire / Viktning: 25

Pris - Viktning: 0

II.2.6. Uppskattat värde

II.2.7. Kontraktets, ramavtalets eller det dynamiska inköpssystemets löptid

Antal månader: 60

Detta kontrakt kan förlängas: nej

II.2.9. Upplysningar om begränsningar av antalet kandidater som inbjuds

Planerat lägsta antal: 3Högsta antal: 5Objektiva kriterier för begränsningen av antalet anbudssökande:

Le MO sélectionne les trois à cinq meilleurs candidats qui (conditions cumulatives) :

1. ont introduit valablement la demande de participation ;
2. répondent aux exigences de droit d'accès ;
3. répondent aux conditions minimums en matière de capacité technique (références et note de qualité) et professionnelle (équipe - compétentes essentielles)
4. sont classés en ordre utile sur base des critères définis aux documents du marché. Le classement est opéré sur base des points obtenus lors de l'évaluation des références et de la note de qualité.

II.2.10. Information om alternativa anbud

Alternativa anbud accepteras: nej

II.2.11. Information om optioner

Option: nej

II.2.13. Information om EU-medel

Kontraktet är knutet till projekt och/eller program som finansieras med EU-medel: nej

II.2.14. Kompletterande upplysningar

Ce marché se compose de 2 tranches. En fonction du budget disponible, qui sera accordée par un avenant suivant à l'Accord de Coopération, toutes les tranches seront ou non commandées par Beliris ou par un tiers.

La tranche fixe porte sur :

1. Etudes préliminaires
2. Etudes de l'avant-projet provisoire
3. Etudes de l'avant-projet définitif
4. Etablissement du dossier de permis unique bilingue
5. Obtention du dossier de permis unique
6. Communication

Cela correspond à 41% du marché d'étude.

La tranche conditionnelle porte sur

7. Études de conception finale
8. Dossier d'appel d'offres bilingue
9. Assistance à l'analyse des offres
10. Assistance à la direction des travaux
11. Préparation du plan de gestion
12. Participation à la réception provisoire
13. Assistance à la vérification du compte final et à la vérification des plans as-built
14. Participation à la réception définitive

Cela correspond à 59% du marché d'étude.

La tranche conditionnelle est confirmée par une décision unilatérale de l'adjudicateur dont l'adjudicataire est informé par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date exacte de l'envoi.

Avsnitt III: Juridisk, ekonomisk, finansiell och teknisk information

III.1.

Villkor för deltagande

III.1.1. Behörighet att utöva yrkesverksamheten i fråga, inklusive krav på registrering i yrkes- eller handelsregister

En förteckning över och kortfattad beskrivning av kraven:

2.1. LE DUME (Document Unique de Marché Européen)

2.1.1. DUME : Généralités (cf. art. 73 de la loi et 38 et s. AR Passation)

Le candidat joint à sa demande de participation le document unique de marché européen (DUME) dûment complété ainsi que les annexes éventuellement nécessaires selon les cas.

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait que éventuellement plusieurs DUME devront être remis : voir 2.2 – capacité d'autres entités dans le cahier spécial des charges en annexe.

Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve provisoire en lieu et place des certificats et attestations, par laquelle l'opérateur économique affirme qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations qui doivent ou peuvent entraîner l'exclusion d'un opérateur, avec mention d'éventuelles mesures correctrices et qu'il répond aux critères de sélection applicables.

L'adjudicateur peut à tout moment de la procédure demander à un candidat ou un soumissionnaire de fournir les documents et justificatifs décrits dans les paragraphes suivants, à quelque stade que ce soit de la procédure.

Ces documents doivent être fournis pour tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'il s'agisse de partenaire(s) de l'association ou de sous-traitants à la capacité desquels il est fait appel.

L'attention est attirée sur le fait que ce contrôle nécessitera la transmission rapide des attestations et certificats détaillés dans les paragraphes suivants.

L'adjudicateur va demander avant sélection aux candidats provisoirement sélectionnés et avant attribution au soumissionnaire provisoirement retenu de fournir les documents et les éléments de preuve dont il fait référence dans son DUME et qui ne sont pas gratuitement accessibles.

Le formulaire est joint au présent cahier des charges aussi bien en format XML qu'en format PDF (dans les deux langues nationales, Fr et NI).

Le candidat est invité à remplir le formulaire online via <https://ec.europa.eu/tools/espd>, l'imprimer en PDF et le joindre à sa demande de participation.

2.1.2. DUME, III : Motifs d'exclusion

NB : Pour les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions de la présente partie « droit d'accès » s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous.

Mesures correctrices

Le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées à l'article 69 de la loi peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent.

Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (art. 70§1 de la loi du 17 juin 2016). Si le pouvoir adjudicateur entend invoquer un motif d'exclusion prévu à l'article 69 de la loi, il donne au soumissionnaire la possibilité de présenter des mesures correctrices au cours de la procédure d'attribution (article 70§3 de la loi du 17 juin 2016).

Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le soumissionnaire doit, au début de la procédure, prouver de sa propre initiative qu'il a pris les mesures correctives requises (article 70§2 de la loi du 17 juin 2016).

Il est à noter que ces mesures correctrices ne sont pas applicables :

- Si le candidat a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision) ;
- En cas de non-respect par le candidat ou des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales.

DUME, III, A : motifs liés à des condamnations pénales

A REMPLIR dans le FORMULAIRE DE CANDIDATURE (cf. annexe au présent CSC), une liste qui reprend :

- Toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ;
- Les entités à la capacité desquelles il a été fait appel pour la sélection qualitative.

DOCUMENTS le cas échéant demandés par l'adjudicateur dans le cadre du contrôle du DUME
Pour les entreprises belges :

- un extrait du casier judiciaire de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat ou soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Pour les entreprises étrangères

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) des personnes morales (candidat /soumissionnaire + groupement d'opérateurs économiques + entités à la capacité desquelles il a été fait appel)
- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat /soumissionnaire ou des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Il sera demandé aux candidats sélectionnés provisoirement (et ultérieurement au soumissionnaire retenu) de fournir les extraits de casier judiciaire susvisés et ce, en vue de la décision de sélection/d'attribution.

DUME, III, B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale
Le candidat doit être en règle :

- Quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de dépôt des demandes de participation ;
- Par rapport à ses obligations fiscales professionnelles portant sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite des demandes de participation.

DOCUMENTS à joindre à la demande de participation :

Pour les entreprises étrangères

Pour les candidats ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le candidat est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DOCUMENTS le cas échéant de nouveau demandés dans le cadre du contrôle du DUME
Pour les entreprises étrangères

Pour les candidats/soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que ceux-ci sont en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DUME, III, C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle
Par l'introduction de son DUME, le candidat et chaque entité sur la capacité duquel il a fait appel, déclare ne pas se trouver dans un des motifs d'exclusions facultatifs mentionnés à l'article 69 loi 17.06.2016.

III.1.3. Teknisk kunskap och yrkeskunskap

Urvalskriterier i enlighet med upphandlingsdokumenten

III.2. Villkor för kontraktet

III.2.3. Personal som ska ansvara för utförandet av kontraktet

Skyldighet att ange namn och yrkeskvalifikationer för den personal som ska ansvara för utförandet av kontraktet

Avsnitt IV: Förfarande

IV.1. Beskrivning

IV.1.1. Typ av förfarande

Förhandlade förfaranden under konkurrens

IV.1.3. Information om ramavtal eller dynamiskt inköpssystem

IV.1.5. Information om förhandling

Den upphandlande myndigheten förbehåller sig rätten att tilldela kontraktet på grundval av ursprungliga anbud utan att genomföra förhandlingar

IV.1.8. Information om avtalet om offentlig upphandling

Upphandlingen omfattas av avtalet om offentlig upphandling: ja

IV.2. Administrativ information

IV.2.2. Sista datum för mottagande av anbud eller anbudsansökningar

Datum: 15/03/2023 Lokal tid: 11:00

IV.2.3. Uppskattat datum för avsändande av inbjudan till utvalda kandidater att lämna anbud eller delta

IV.2.4. Språk som får användas i anbud eller anbudsansökningar

Franska, Nederländska

IV.2.6. Minimiperiod under vilken anbudsgivaren är bunden av sitt anbud

Antal månader: 10 (fr.o.m. angivet datum för mottagande av anbud)

Avsnitt VI: Kompletterande upplysningar

VI.1. Är detta en återkommande upphandling

Detta är en återkommande upphandling: nej

VI.2. Information om elektroniska arbetsflöden

VI.3. Kompletterande upplysningar

1. Le cahier spécial des charges complet doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be>, en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit.
2. Les candidatures et les offres doivent être introduites via l'application électronique e-tendering (cfr. art. 53 et s. de l'AR Passation). L'envoi d'une candidature ou d'une offre par e-mail n'est pas autorisé. Pour plus d'information, voyez le point 2.3.2. à aux pages 37 et suivante du cahier spécial des charges.
3. Le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de conflits d'intérêts et ententes (cfr. art. 51 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 4.2 aux pages 21 et suivante du cahier spécial des charges.
4. Les candidats doivent joindre à leur candidature le formulaire DUME dûment complété (cf. art. 73 de la Loi et art. 38 et s. de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 2.1 aux pages 28 et suivantes du cahier spécial des charges.

VI.4. Överprövningsförfaranden

VI.4.1. Behörigt organ vid överprövning

Officiellt namn: Conseil d'Etat
Postadress: Rue de la Science 33
Ort: Bruxelles
Postnummer: 1040
Land: Belgien
E-post: info@conseildetat.be
Internetadress: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Överprövning

Uppgifter om tidsfrist(er) för överprövning:
Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'un recours en suspension introduit suivant la procédure d'extrême urgence, auprès de la section d'Administration du Conseil d'Etat, Rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de 60 jours prenant cours le jour de la notification de la décision.

VI.5. Datum då meddelandet sänts

27/01/2023